Mis en ligne le 29/05/2026 à 11h08
REÇU EN PREFECTURE
le 29/05/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104619-20260526-CM030702026

OLLAINVILLE LA ROCHE

OllainVille

DELIBERATION
N° CM 03/070/2026

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 26 mai 2026 -

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Présents et représentés : **29**

Le vingt-six mai deux mille vingt-six, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le vingt mai deux mille vingt-six, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, en Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
Mme Marine FOUQUET, M. Nicolas FOUQUE, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, M. Thierry DELCUPE, Mme Mireille SEGALA, M. Julien BOUILLON, Mme Gwennaëlle SOYEZ, M. Thierry FAVOCCIA, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-Anne JANNIN, Mme Lydie ROCHER, M. Gilles ROUILLON, M. Thierry PALLIER, M. Vincent PREVOST, M. Philippe CHÉRY, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Stéphanie ESCANDE, Mme Alexandra VINCENT, Mme Typhanie KERESELIDZE, Mme Caroline DOUX, M. Aurélien TEDESCO, M. Ludovic GOURDY, M. Jean-Philippe LAURENT, M. Laurent MEUNIER, Mme Nathalie NOULIN, Mme Valérie RICHETIN, Mme Nathalia VIEIRA, Conseillers Municipaux.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Nicolas FOUQUE

- **Désignation d'un correspondant défense**

Monsieur Philippe CHÉRY, Conseiller Municipal Délégué, informe les élus qu'il est nécessaire de désigner un correspondant défense parmi les élus.

Créée en 2001, par le ministère délégué aux Anciens Combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

En application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il peut être procédé à cette désignation par un vote à main levée si le Conseil Municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

Monsieur CHÉRY fait appel à candidatures parmi les membres de l'assemblée :
- Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, propose, pour la liste « Ollainville avec Vous », la candidature de Monsieur Aurélien TEDESCO.
- Madame Valérie RICHETIN propose, pour la liste « Vivre Ollainville autrement », la candidature de Monsieur Laurent MEUNIER.

Considérant que le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée,

Mis en ligne le 29/05/2026 à 11h08
REÇU EN PREFECTURE
le 29/05/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104619-20260526-CM030702026

Monsieur CHÉRY invite ensuite les élus à procéder, à main levée, à l'élection d'un élu correspondant défense.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE (5 voix contre : M. Laurent, M. Meunier, M. Laurent, Mme Noulin, Mme Richetin et Mme Vieira)

- Désigne Monsieur Aurélien TEDESCO, Conseiller Municipal, comme correspondant défense.

- Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le 28 mai 2026
Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

MAIRIE d'OLLAINVILLE (ESSONNE)